



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 088-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.145

Déposée le : 17.05.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gerber (Reconvilier, PEV) (porte-parole)
Riem (Iffwil, Le Centre)
Wenger (Spiez, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Halte au gaspillage de protéines issues des déchets d'abattoir – remplacement du soja

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de présenter les mesures requises pour sortir de la politique consistant à renoncer à l'utilisation nutritive des protéines animales issues de déchets d'abattoir ;
2. de concert avec les services compétents de la Confédération, des cantons, des hautes écoles et des associations professionnelles, d'élaborer un plan permettant une utilisation raisonnée des protéines issues des déchets d'abattoir propres à un usage alimentaire ;
3. de s'engager de toute urgence auprès de la Confédération pour arrêter immédiatement la destruction des protéines issues des déchets d'abattoir ;
4. de mettre sur pied une exploitation-pilote avec les partenaires compétents afin d'en mettre à profit les résultats et de trouver une réglementation adéquate.

Développement :

Le canton de Berne est le plus grand canton agricole de Suisse et occupe à ce titre une place importante à la fois en termes de destruction massive des protéines et d'importation de produits contenant des protéines. Sa contribution est essentielle dans le bilan protéique de la Suisse. Or la filière de la viande produit des restes alimentaires de qualité qui sont détruits en grande quantité et donc soustraits à l'alimentation humaine et animale. Face à cela, certains produits sont acheminés de l'autre bout du monde afin de couvrir nos besoins en protéines.

La durabilité compte parmi les objectifs du programme gouvernemental de législature 2019 à 2022. C'est pourquoi la destruction systématique de protéines d'origine animale ne peut plus continuer à ce train au motif qu'il existe « diverses contraintes ».

Il est demandé au canton de Berne d'élaborer ou du moins d'initier, de concert avec les services compétents de la Confédération, des hautes écoles et des associations professionnelles, des solutions viables pour une utilisation des déchets d'abattoir d'origine animale à des fins de nutrition. L'objectif doit être de mettre fin à cet immense gaspillage le plus tôt possible et d'améliorer l'approvisionnement en protéines de haute qualité tout en ménageant les ressources. Il est demandé de montrer où des modifications de loi seront nécessaires et quelles exigences majeures se poseront pour assurer la qualité et la fiabilité des processus. Les institutions proches du terrain et les entreprises spécialisées sises dans le canton de Berne disposent d'un grand savoir-faire et sont en capacité d'apporter leur appui pour faire émerger des solutions judicieuses. D'où l'idée de mettre sur pied une exploitation-pilote destinée à acquérir de premières expériences.

Destinataires

– Grand Conseil